

**Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils
et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils**

Notes.

1.- Sont exclus de ce Chapitre :

- a) les meules et articles similaires à moudre et autres articles du Chapitre 68;
- b) les machines, appareils ou engins (pompes, par exemple) en céramique et les parties en céramique des machines, appareils ou engins en toutes matières (Chapitre 69);
- c) la verrerie de laboratoire (n° 70.17); les ouvrages en verre pour usages techniques (n°s 70.19 ou 70.20);
- d) les articles des n°s 73.21 ou 73.22, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs (Chapitres 74 à 76 ou 78 à 81);
- e) les aspirateurs du n° 85.08;
- f) les appareils électromécaniques à usage domestique du n° 85.09; les appareils photographiques numériques du n° 85.25;
- g) les radiateurs pour les articles de la Section XVII;
- h) les balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur (n° 96.03).

2.- Sous réserve des dispositions de la Note 3 de la Section XVI et de la Note 11 du présent Chapitre, les machines et appareils susceptibles de relever à la fois des n°s 84.01 à 84.24 ou du n° 84.86, d'une part, et des n°s 84.25 à 84.80, d'autre part, sont classés dans les n°s 84.01 à 84.24 ou dans le n° 84.86, selon le cas.

Toutefois,

A) Ne relèvent pas du n° 84.19 :

- 1°) les couveuses et éleveuses artificielles pour l'aviculture et les armoires et étuves de germination (n° 84.36);
- 2°) les appareils mouilleurs de grains pour la minoterie (n° 84.37);
- 3°) les diffuseurs de sucrerie (n° 84.38);

- 4°) les machines et appareils thermiques pour le traitement des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles (n° 84.51);
 - 5°) les appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire conçus pour réaliser une opération mécanique, dans lesquels le changement de température, encore que nécessaire, ne joue qu'un rôle accessoire.
- B) Ne relèvent pas du n° 84.22 :
- 1°) les machines à coudre pour la fermeture des emballages (n° 84.52);
 - 2°) les machines et appareils de bureau du n° 84.72.
- C) Ne relèvent pas du n° 84.24 :
- 1°) les machines à imprimer à jet d'encre (n° 84.43);
 - 2°) les machines à découper par jet d'eau (n° 84.56).
- 3.- Les machines-outils travaillant par enlèvement de toutes matières susceptibles de relever du n° 84.56, d'une part, et des n°s 84.57, 84.58, 84.59, 84.60, 84.61, 84.64 ou 84.65, d'autre part, sont classées au n° 84.56.
- 4.- Ne relèvent du n° 84.57 que les machines-outils pour le travail des métaux, autres que les tours (y compris les centres de tournage), qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage, soit par :
- a) changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage (centres d'usinage),
 - b) utilisation automatique, simultanée ou séquentielle, de diverses unités d'usinage travaillant une pièce à poste fixe (machines à poste fixe), ou
 - c) transfert automatique de la pièce à travailler devant différentes unités d'usinage (machines à stations multiples).
5. Aux fins du n° 84.62, une *ligne de refendage* pour produits plats est une ligne de production composée d'un dérouleur, un dispositif de planage, un refendeur et un enrouleur. Une *ligne de découpe à longueur* pour produits plats est composée d'un dérouleur, un dispositif pour aplanir et une cisaille.
- 6.- A) On entend par *machines automatiques de traitement de l'information* au sens du n° 84.71 les machines aptes à :
- 1°) enregistrer le ou les programmes de traitement et au moins les données immédiatement nécessaires pour l'exécution de ce ou de ces programmes;
 - 2°) être librement programmées conformément aux besoins de l'utilisateur;
 - 3°) exécuter des traitements arithmétiques définis par l'utilisateur; et
 - 4°) exécuter, sans intervention humaine, un programme de traitement dont elles doivent pouvoir, par décision logique, modifier l'exécution au cours du traitement.
- B) Les machines automatiques de traitement de l'information peuvent se présenter sous forme de systèmes comprenant un nombre variable d'unités distinctes.
- C) Sous réserve des dispositions des paragraphes D) et E) ci-après, est à considérer comme faisant partie d'un système de traitement automatique de l'information toute unité remplissant simultanément les conditions suivantes :
- 1°) être du type utilisé exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information;
 - 2°) être connectable à l'unité centrale de traitement soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs autres unités; et
 - 3°) être apte à recevoir ou à fournir des données sous une forme - codes ou signaux - utilisable par le système.
- Les unités d'une machine automatique de traitement de l'information, présentées isolément, relèvent du n° 84.71.
- Toutefois, les claviers, les dispositifs d'entrée à coordonnées x, y et les unités de mémoires à disques, qui remplissent les conditions énoncées aux paragraphes C) 2°) et C) 3°) ci-dessus sont toujours à classer en tant qu'unités dans le n° 84.71.
- D) Le n° 84.71 ne couvre pas les appareils ci-après lorsqu'ils sont présentés séparément, même s'ils remplissent toutes les conditions énoncées à la Note 6 C) :
- 1°) les imprimantes, les copieurs, les télécopieurs, même combinés entre eux;
 - 2°) les appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu);
 - 3°) les enceintes et microphones;

- 4°) les caméras de télévision, les appareils photographiques numériques et les caméscopes; ou
- 5°) les moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision.
- E) Les machines incorporant une machine automatique de traitement de l'information ou travaillant en liaison avec une telle machine et exerçant une fonction propre autre que le traitement de l'information, sont à classer dans la position correspondant à leur fonction ou à défaut, dans une position résiduelle.
- 7.- Relèvent du n° 84.82 les billes d'acier calibrées, c'est-à-dire les billes polies dont le diamètre maximal ou minimal ne diffère pas de plus de 1 % du diamètre nominal, à condition toutefois que cette différence (tolérance) n'excède pas 0,05 mm.
- Les billes d'acier ne répondant pas à la définition ci-dessus sont classées au n° 73.26.
- 8.- Sauf dispositions contraires et sous réserve des prescriptions de la Note 2 ci-dessus, ainsi que de la Note 3 de la Section XVI, les machines à utilisations multiples sont classées à la position visant leur utilisation principale. Si une telle position n'existe pas ou lorsqu'il n'est pas possible de déterminer l'utilisation principale, les machines à utilisations multiples sont classées au n° 84.79.
- Relèvent également, en tout état de cause, du n° 84.79 les machines de corderie ou de câblerie (toronneuses, commetteuses, machines à câbler, par exemple) pour toutes matières.
- 9.- Pour l'application du n° 84.70, l'expression *de poche* s'applique uniquement aux machines dont les dimensions n'excèdent pas 170 mm x 100 mm x 45 mm.
- 10.-Au sens du n° 84.85, l'expression *fabrication additive* (également dénommée impression 3D) désigne la formation, sur la base d'un modèle numérique, d'objets physiques par addition et dépôts successifs de couches de matière (métal, matières plastiques, matières céramiques, par exemple), puis consolidation et solidification de la matière.
- Sous réserve des dispositions de la Note 1 de la Section XVI et de la Note 1 du Chapitre 84, les machines répondant aux spécifications du libellé du n° 84.85 devront être classées sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.
- 11.-A) Les Notes 12 a) et 12 b) du Chapitre 85 s'appliquent également aux expressions *dispositifs à semi-conducteur* et *circuits intégrés électroniques* telles qu'utilisées dans la présente Note et dans le n° 84.86. Toutefois, aux fins de cette Note et du n° 84.86, l'expression *dispositifs à semi-conducteur* couvre également les dispositifs photosensibles à semi-conducteur et les diodes émettrices de lumière (LED).
- B) Pour l'application de cette Note et du n° 84.86, l'expression *fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat* couvre la fabrication des substrats utilisés dans de tels dispositifs. Elle ne couvre pas la fabrication de verre ou l'assemblage de plaquettes de circuits imprimés ou d'autres composants électroniques sur l'écran plat. Les dispositifs d'affichage à écran plat ne couvrent pas la technologie à tube cathodique.
- C) Le n° 84.86 comprend également les machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour :
- 1°) la fabrication ou la réparation des masques et réticules,
 - 2°) l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques,
 - 3°) le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat.
- D) Sous réserve des dispositions de la Note 1 de la Section XVI et de la Note 1 du Chapitre 84, les machines et appareils répondant aux spécifications du libellé du n° 84.86 devront être classés sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.

Notes de sous-positions.

- 1.- Aux fins du n° 8465.20, le terme *centres d'usinage* s'applique uniquement aux machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage par changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage.
- 2.- Au sens du n° 8471.49, on entend par *systèmes* les machines automatiques de traitement de l'information dont les unités répondent simultanément aux conditions énoncées dans la Note 6 C) du Chapitre 84 et qui comportent au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée (un clavier ou un scanner, par exemple) et une unité de sortie (une console de visualisation ou une imprimante, par exemple).
- 3.- Au sens du n° 8481.20, on entend par *valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques* les valves qui sont utilisées spécifiquement pour la transmission d'un *fluide de moteur* dans un système hydraulique ou pneumatique où la source d'énergie est un fluide sous pression (liquide ou gaz). Ces valves peuvent être de tout type (détendeurs, régulateurs de pression, soupapes d'arrêt, par exemple). Le n° 8481.20 a la priorité sur toutes les autres sous-positions du n° 84.81.

4.- Le n° 8482.40 s'applique uniquement aux roulements comportant des galets cylindriques d'un diamètre constant n'excédant pas 5 mm et dont la longueur est égale ou supérieure à trois fois le diamètre. Ces galets peuvent être arrondis à leurs extrémités.

N° de position	Code du S.H.	
84.01		Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique.
	8401.10	- Réacteurs nucléaires
	8401.20	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties
	8401.30	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés
	8401.40	- Parties de réacteurs nucléaires
84.02		Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites « à eau surchauffée ».
		- Chaudières à vapeur :
	8402.11	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes
	8402.12	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes
	8402.19	-- Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes
	8402.20	- Chaudières dites « à eau surchauffée »
	8402.90	- Parties
84.03		Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02.
	8403.10	- Chaudières
	8403.90	- Parties
84.04		Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur.
	8404.10	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03
	8404.20	- Condenseurs pour machines à vapeur
	8404.90	- Parties
84.05		Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs.
	8405.10	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs
	8405.90	- Parties
84.06		Turbines à vapeur.
	8406.10	- Turbines pour la propulsion de bateaux

N° de position	Code du S.H.	
		- Autres turbines :
	8406.81	-- D'une puissance excédant 40 MW
	8406.82	-- D'une puissance n'excédant pas 40 MW
	8406.90	- Parties
84.07		Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion).
	8407.10	- Moteurs pour l'aviation
		- Moteurs pour la propulsion de bateaux :
	8407.21	-- Du type hors-bord
	8407.29	-- Autres
		- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87 :
	8407.31	-- D'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³
	8407.32	-- D'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³
	8407.33	-- D'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1.000 cm ³
	8407.34	-- D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³
	8407.90	- Autres moteurs
84.08		Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel).
	8408.10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux
	8408.20	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87
	8408.90	- Autres moteurs
84.09		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08.
	8409.10	- De moteurs pour l'aviation
		- Autres :
	8409.91	-- Reconnaisables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles
	8409.99	-- Autres
84.10		Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs.
		- Turbines et roues hydrauliques :
	8410.11	-- D'une puissance n'excédant pas 1.000 kW
	8410.12	-- D'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000 kW
	8410.13	-- D'une puissance excédant 10.000 kW
	8410.90	- Parties, y compris les régulateurs

N° de position	Code du S.H.	
84.11		Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz.
		- Turboréacteurs :
	8411.11	-- D'une poussée n'excédant pas 25 kN
	8411.12	-- D'une poussée excédant 25 kN
		- Turbopropulseurs :
	8411.21	-- D'une puissance n'excédant pas 1.100 kW
	8411.22	-- D'une puissance excédant 1.100 kW
		- Autres turbines à gaz :
	8411.81	-- D'une puissance n'excédant pas 5.000 kW
	8411.82	-- D'une puissance excédant 5.000 kW
		- Parties :
	8411.91	-- De turboréacteurs ou de turbopropulseurs
	8411.99	-- Autres
84.12		Autres moteurs et machines motrices.
	8412.10	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs
		- Moteurs hydrauliques :
	8412.21	-- A mouvement rectiligne (cylindres)
	8412.29	-- Autres
		- Moteurs pneumatiques :
	8412.31	-- A mouvement rectiligne (cylindres)
	8412.39	-- Autres
	8412.80	- Autres
	8412.90	- Parties
84.13		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides.
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif :
	8413.11	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages
	8413.19	-- Autres
	8413.20	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19
	8413.30	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	8413.40	- Pompes à béton
	8413.50	- Autres pompes volumétriques alternatives
	8413.60	- Autres pompes volumétriques rotatives
	8413.70	- Autres pompes centrifuges
		- Autres pompes; élévateurs à liquides :
	8413.81	-- Pompes
	8413.82	-- Elévateurs à liquides

N° de position	Code du S.H.	
		- Parties :
	8413.91	-- De pompes
	8413.92	-- D'élévateurs à liquides
84.14		Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, même filtrantes.
	8414.10	- Pompes à vide
	8414.20	- Pompes à air, à main ou à pied
	8414.30	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques
	8414.40	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables
		- Ventilateurs :
	8414.51	-- Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W
	8414.59	-- Autres
	8414.60	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
	8414.70	- Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
	8414.80	- Autres
	8414.90	- Parties
84.15		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément.
	8415.10	- Des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type « split-system » (systèmes à éléments séparés)
	8415.20	- Du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles
		- Autres :
	8415.81	-- Avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)
	8415.82	-- Autres, avec dispositif de réfrigération
	8415.83	-- Sans dispositif de réfrigération
	8415.90	- Parties
84.16		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires.
	8416.10	- Brûleurs à combustibles liquides
	8416.20	- Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes
	8416.30	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires

N° de position	Code du S.H.	
	8416.90	- Parties
84.17		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques.
	8417.10	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux
	8417.20	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
	8417.80	- Autres
	8417.90	- Parties
84.18		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15.
	8418.10	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments - Réfrigérateurs du type ménager :
	8418.21	-- A compression
	8418.29	-- Autres
	8418.30	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l
	8418.40	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l
	8418.50	- Autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires), pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid - Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur :
	8418.61	-- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15
	8418.69	-- Autres - Parties :
	8418.91	-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid
	8418.99	-- Autres
84.19		Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation.
		- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation :
	8419.11	-- A chauffage instantané, à gaz

N° de position	Code du S.H.	
	8419.12	-- Chauffe-eau solaires
	8419.19	-- Autres
	8419.20	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires - Séchoirs :
	8419.33	-- Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation
	8419.34	-- Autres, pour produits agricoles
	8419.35	-- Autres, pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton
	8419.39	-- Autres
	8419.40	- Appareils de distillation ou de rectification
	8419.50	- Echangeurs de chaleur
	8419.60	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz - Autres appareils et dispositifs :
	8419.81	-- Pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments
	8419.89	-- Autres
	8419.90	- Parties
84.20		Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines.
	8420.10	- Calandres et laminoirs - Parties :
	8420.91	-- Cylindres
	8420.99	-- Autres
84.21		Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz.
		- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges :
	8421.11	-- Ecrémeuses
	8421.12	-- Essoreuses à linge
	8421.19	-- Autres
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides :
	8421.21	-- Pour la filtration ou l'épuration des eaux
	8421.22	-- Pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau
	8421.23	-- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	8421.29	-- Autres
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :
	8421.31	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	8421.32	-- Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	8421.39	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
		- Parties :
	8421.91	-- De centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges
	8421.99	-- Autres
84.22		Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons.
		- Machines à laver la vaisselle :
	8422.11	-- De type ménager
	8422.19	-- Autres
	8422.20	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients
	8422.30	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons
	8422.40	- Autres machines et appareils à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)
	8422.90	- Parties
84.23		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances.
	8423.10	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage
	8423.20	- Bascules à pesage continu sur transporteurs
	8423.30	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses
		- Autres appareils et instruments de pesage :
	8423.81	-- D'une portée n'excédant pas 30 kg
	8423.82	-- D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg
	8423.89	-- Autres
	8423.90	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage
84.24		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires.
	8424.10	- Extincteurs, même chargés
	8424.20	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires

N° de position	Code du S.H.	
	8424.30	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires
		- Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture :
	8424.41	-- Pulvérisateurs portables
	8424.49	-- Autres
		- Autres appareils :
	8424.82	-- Pour l'agriculture ou l'horticulture
	8424.89	-- Autres
	8424.90	- Parties
84.25		Palans; treuils et cabestans; crics et vérins.
		- Palans :
	8425.11	-- A moteur électrique
	8425.19	-- Autres
		- Treuils; cabestans :
	8425.31	-- A moteur électrique
	8425.39	-- Autres
		- Crics et vérins :
	8425.41	-- Elévateurs fixes de voitures pour garages
	8425.42	-- Autres crics et vérins, hydrauliques
	8425.49	-- Autres
84.26		Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues.
		- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers :
	8426.11	-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes
	8426.12	-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
	8426.19	-- Autres
	8426.20	- Grues à tour
	8426.30	- Grues sur portiques
		- Autres machines et appareils, autopropulsés :
	8426.41	-- Sur pneumatiques
	8426.49	-- Autres
		- Autres machines et appareils :
	8426.91	-- Conçus pour être montés sur un véhicule routier
	8426.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.27		Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage.
8427.10		- Chariots autopropulsés à moteur électrique
8427.20		- Autres chariots autopropulsés
8427.90		- Autres chariots
84.28		Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple).
8428.10		- Ascenseurs et monte-charge
8428.20		- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques
		- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises :
8428.31		-- Spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains
8428.32		-- Autres, à benne
8428.33		-- Autres, à bande ou à courroie
8428.39		-- Autres
8428.40		- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants
8428.60		- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires
8428.70		- Robots industriels
8428.90		- Autres machines et appareils
84.29		Boueurs (bulldozers), boueurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.
		- Boueurs (bulldozers) et boueurs biais (angledozers) :
8429.11		-- A chenilles
8429.19		-- Autres
8429.20		- Niveleuses
8429.30		- Décapeuses
8429.40		- Compacteuses et rouleaux compresseurs
		- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses :
8429.51		-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal
8429.52		-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
8429.59		-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.30		Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige.
	8430.10	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux
	8430.20	- Chasse-neige - Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries :
	8430.31	-- Autopropulsées
	8430.39	-- Autres - Autres machines de sondage ou de forage :
	8430.41	-- Autopropulsées
	8430.49	-- Autres
	8430.50	- Autres machines et appareils, autopropulsés - Autres machines et appareils, non autopropulsés :
	8430.61	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter
	8430.69	-- Autres
84.31		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30.
	8431.10	- De machines ou appareils du n° 84.25
	8431.20	- De machines ou appareils du n° 84.27 - De machines ou appareils du n° 84.28 :
	8431.31	-- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques
	8431.39	-- Autres - De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :
	8431.41	-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces
	8431.42	-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biai (angledozers)
	8431.43	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430.41 ou 8430.49
	8431.49	-- Autres
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport.
	8432.10	- Charrues - Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses :
	8432.21	-- Herses à disques (pulvérisateurs)
	8432.29	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
		- Semoirs, plantoirs et repiqueurs :
	8432.31	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour
	8432.39	-- Autres
		- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais :
	8432.41	-- Epandeurs de fumier
	8432.42	-- Distributeurs d'engrais
	8432.80	- Autres machines, appareils et engins
	8432.90	- Parties
84.33		Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37.
		- Tondeuses à gazon :
	8433.11	-- A moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal
	8433.19	-- Autres
	8433.20	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur
	8433.30	- Autres machines et appareils de fenaison
	8433.40	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses
		- Autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage :
	8433.51	-- Moissonneuses-batteuses
	8433.52	-- Autres machines et appareils pour le battage
	8433.53	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules
	8433.59	-- Autres
	8433.60	- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles
	8433.90	- Parties
84.34		Machines à traire et machines et appareils de laiterie.
	8434.10	- Machines à traire
	8434.20	- Machines et appareils de laiterie
	8434.90	- Parties
84.35		Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires.
	8435.10	- Machines et appareils
	8435.90	- Parties

N° de position	Code du S.H.	
84.36		Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.
8436.10		- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux
		- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :
8436.21		-- Couveuses et éleveuses
8436.29		-- Autres
8436.80		- Autres machines et appareils
		- Parties :
8436.91		-- De machines ou appareils d'aviculture
8436.99		-- Autres
84.37		Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier.
8437.10		- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs
8437.80		- Autres machines et appareils
8437.90		- Parties
84.38		Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales.
8438.10		- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires
8438.20		- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat
8438.30		- Machines et appareils pour la sucrerie
8438.40		- Machines et appareils pour la brasserie
8438.50		- Machines et appareils pour le travail des viandes
8438.60		- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes
8438.80		- Autres machines et appareils
8438.90		- Parties

N° de position	Code du S.H.	
84.39		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton.
8439.10		- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques
8439.20		- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton
8439.30		- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton
		- Parties :
8439.91		-- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques
8439.99		-- Autres
84.40		Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets.
8440.10		- Machines et appareils
8440.90		- Parties
84.41		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types.
8441.10		- Coupeuses
8441.20		- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes
8441.30		- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage
8441.40		- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton
8441.80		- Autres machines et appareils
8441.90		- Parties
84.42		Machines, appareils et matériel (autres que les machines des n°s 84.56 à 84.65) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple).
8442.30		- Machines, appareils et matériel
8442.40		- Parties de ces machines, appareils ou matériel
8442.50		- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)

N° de position	Code du S.H.	
84.43	8443.11	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires.
		- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42 :
	8443.11	-- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines
	8443.12	-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié
	8443.13	-- Autres machines et appareils à imprimer offset
	8443.14	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
	8443.15	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
	8443.16	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques
	8443.17	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques
	8443.19	-- Autres
		- Autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles :
	8443.31	-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
	8443.32	-- Autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
	8443.39	-- Autres
		- Parties et accessoires :
	8443.91	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42
	8443.99	-- Autres
84.44	8444.00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.

N° de position	Code du S.H.	
84.45		<p>Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n°s 84.46 ou 84.47.</p> <p>- Machines pour la préparation des matières textiles :</p> <p>8445.11 -- Cardes</p> <p>8445.12 -- Peigneuses</p> <p>8445.13 -- Bancs à broches</p> <p>8445.19 -- Autres</p> <p>8445.20 - Machines pour la filature des matières textiles</p> <p>8445.30 - Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles</p> <p>8445.40 - Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles</p> <p>8445.90 - Autres</p>
84.46		<p>Métiers à tisser.</p> <p>8446.10 - Pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm</p> <p>- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes :</p> <p>8446.21 -- A moteur</p> <p>8446.29 -- Autres</p> <p>8446.30 - Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes</p>
84.47		<p>Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter.</p> <p>- Métiers à bonneterie circulaires :</p> <p>8447.11 -- Avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm</p> <p>8447.12 -- Avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm</p> <p>8447.20 - Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage</p> <p>8447.90 - Autres</p>

N° de position	Code du S.H.	
84.48		<p>Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple).</p> <p>- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 :</p>
8448.11		-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation
8448.19		-- Autres
8448.20		- Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires
		- Parties et accessoires des machines du n° 84.45 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :
8448.31		-- Garnitures de cardes
8448.32		-- De machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes
8448.33		-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs
8448.39		-- Autres
		- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :
8448.42		-- Peignes, lisses et cadres de lisses
8448.49		-- Autres
		- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 84.47 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :
8448.51		-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles
8448.59		-- Autres
84.49	8449.00	<p>Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie.</p>
84.50		<p>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage.</p>
		- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg :
8450.11		-- Machines entièrement automatiques
8450.12		-- Autres machines, avec essoreuse centrifuge incorporée
8450.19		-- Autres
8450.20		- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg
8450.90		- Parties

N° de position	Code du S.H.	
84.51		Machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus.
	8451.10	- Machines pour le nettoyage à sec - Machines à sécher :
	8451.21	-- D'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg
	8451.29	-- Autres
	8451.30	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer
	8451.40	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture
	8451.50	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus
	8451.80	- Autres machines et appareils
	8451.90	- Parties
84.52		Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre.
	8452.10	- Machines à coudre de type ménager - Autres machines à coudre :
	8452.21	-- Unités automatiques
	8452.29	-- Autres
	8452.30	- Aiguilles pour machines à coudre
	8452.90	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre
84.53		Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre.
	8453.10	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux
	8453.20	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures
	8453.80	- Autres machines et appareils
	8453.90	- Parties
84.54		Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie.
	8454.10	- Convertisseurs
	8454.20	- Lingotières et poches de coulée
	8454.30	- Machines à couler (mouler)
	8454.90	- Parties

N° de position	Code du S.H.	
84.55		Laminoirs à métaux et leurs cylindres.
	8455.10	- Laminoirs à tubes
		- Autres laminoirs :
	8455.21	-- Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid
	8455.22	-- Laminoirs à froid
	8455.30	- Cylindres de laminoirs
	8455.90	- Autres parties
84.56		Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultra-sons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau.
		- Opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons :
	8456.11	-- Opérant par laser
	8456.12	-- Opérant par autre faisceau de lumière ou de photons
	8456.20	- Opérant par ultra-sons
	8456.30	- Opérant par électro-érosion
	8456.40	- Opérant par jet de plasma
	8456.50	- Machines à découper par jet d'eau
	8456.90	- Autres
84.57		Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux.
	8457.10	- Centres d'usinage
	8457.20	- Machines à poste fixe
	8457.30	- Machines à stations multiples
84.58		Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal.
		- Tours horizontaux :
	8458.11	-- A commande numérique
	8458.19	-- Autres
		- Autres tours :
	8458.91	-- A commande numérique
	8458.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.59		Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58.
	8459.10	- Unités d'usinage à glissières - Autres machines à percer :
	8459.21	-- A commande numérique
	8459.29	-- Autres - Autres aléseuses-fraiseuses :
	8459.31	-- A commande numérique
	8459.39	-- Autres - Autres machines à aléser :
	8459.41	-- A commande numérique
	8459.49	-- Autres - Machines à fraiser, à console :
	8459.51	-- A commande numérique
	8459.59	-- Autres - Autres machines à fraiser :
	8459.61	-- A commande numérique
	8459.69	-- Autres
	8459.70	- Autres machines à fileter ou à tarauder
84.60		Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermetts à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61.
		- Machines à rectifier les surfaces planes :
	8460.12	-- A commande numérique
	8460.19	-- Autres
		- Autres machines à rectifier :
	8460.22	-- Machines à rectifier sans centre, à commande numérique
	8460.23	-- Autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique
	8460.24	-- Autres, à commande numérique
	8460.29	-- Autres
		- Machines à affûter :
	8460.31	-- A commande numérique
	8460.39	-- Autres
	8460.40	- Machines à glacer ou à roder
	8460.90	- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.61		Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs.
	8461.20	- Etaux-limeurs et machines à mortaiser
	8461.30	- Machines à brocher
	8461.40	- Machines à tailler ou à finir les engrenages
	8461.50	- Machines à scier ou à tronçonner
	8461.90	- Autres
84.62		Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs); machines (y compris les presses, les lignes de refendage et les lignes de découpe à longueur) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailer, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étirer); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées ci-dessus.
		- Machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets :
	8462.11	-- Machines pour le forgeage à matrice fermée
	8462.19	-- Autres
		- Machines (y compris les presses plieuses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour produits plats :
	8462.22	-- Machines de formage des profilés
	8462.23	-- Presses plieuses, à commande numérique
	8462.24	-- Presses à panneaux, à commande numérique
	8462.25	-- Machines à profiler à galets, à commande numérique
	8462.26	-- Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique
	8462.29	-- Autres
		- Lignes de refendage, lignes de découpe à longueur et autres machines (à l'exclusion des presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer, pour produits plats :
	8462.32	-- Lignes de refendage et lignes de découpe à longueur
	8462.33	-- Machines à cisailer, à commande numérique
	8462.39	-- Autres
		- Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer :
	8462.42	-- À commande numérique
	8462.49	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
		- Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses) :
	8462.51	-- À commande numérique
	8462.59	-- Autres
		- Presses à froid à métaux :
	8462.61	-- Presses hydrauliques
	8462.62	-- Presses mécaniques
	8462.63	-- Servopresses
	8462.69	-- Autres
	8462.90	- Autres
84.63		Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière.
	8463.10	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires
	8463.20	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage
	8463.30	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil
	8463.90	- Autres
84.64		Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre.
	8464.10	- Machines à scier
	8464.20	- Machines à meuler ou à polir
	8464.90	- Autres
84.65		Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires.
	8465.10	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations
	8465.20	- Centres d'usinage
		- Autres :
	8465.91	-- Machines à scier
	8465.92	-- Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer
	8465.93	-- Machines à meuler, à poncer ou à polir
	8465.94	-- Machines à cintrer ou à assembler
	8465.95	-- Machines à percer ou à mortaiser
	8465.96	-- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler
	8465.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.66	8466.10	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 84.56 à 84.65, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types.
	8466.20	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique
	8466.30	- Porte-pièces
		- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines
		- Autres :
	8466.91	-- Pour machines du n° 84.64
	8466.92	-- Pour machines du n° 84.65
	8466.93	-- Pour machines des n°s 84.56 à 84.61
	8466.94	-- Pour machines des n°s 84.62 ou 84.63
84.67		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main.
		- Pneumatiques :
	8467.11	-- Rotatifs (même à percussion)
	8467.19	-- Autres
		- A moteur électrique incorporé :
	8467.21	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives
	8467.22	-- Scies et tronçonneuses
	8467.29	-- Autres
		- Autres outils :
	8467.81	-- Tronçonneuses à chaîne
	8467.89	-- Autres
		- Parties :
	8467.91	-- De tronçonneuses à chaîne
	8467.92	-- D'outils pneumatiques
	8467.99	-- Autres
84.68		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle.
	8468.10	- Chalumeaux guidés à la main
	8468.20	- Autres machines et appareils aux gaz
	8468.80	- Autres machines et appareils
	8468.90	- Parties
[84.69]		

N° de position	Code du S.H.	
84.70		Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses.
8470.10		- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations
		- Autres machines à calculer électroniques :
8470.21		-- Comportant un organe imprimant
8470.29		-- Autres
8470.30		- Autres machines à calculer
8470.50		- Caisses enregistreuses
8470.90		- Autres
84.71		Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs.
8471.30		- Machines automatiques de traitement de l'information portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran
		- Autres machines automatiques de traitement de l'information :
8471.41		-- Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie
8471.49		-- Autres, se présentant sous forme de systèmes
8471.50		- Unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie
8471.60		- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire
8471.70		- Unités de mémoire
8471.80		- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information
8471.90		- Autres
84.72		Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou àagrafer, par exemple).
8472.10		- Duplicateurs
8472.30		- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres
8472.90		- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.73		<p>Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 84.70 à 84.72.</p>
		- Parties et accessoires des machines du n° 84.70 :
8473.21		-- Des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29
8473.29		-- Autres
8473.30		- Parties et accessoires des machines du n° 84.71
8473.40		- Parties et accessoires des machines du n° 84.72
8473.50		- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.70 à 84.72
84.74		<p>Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable.</p>
8474.10		- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver
8474.20		- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser - Machines et appareils à mélanger ou à malaxer :
8474.31		-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment
8474.32		-- Machines à mélanger les matières minérales au bitume
8474.39		-- Autres
8474.80		- Autres machines et appareils
8474.90		- Parties
84.75		<p>Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre.</p>
8475.10		- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre - Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre :
8475.21		-- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches
8475.29		-- Autres
8475.90		- Parties
84.76		<p>Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie.</p>
8476.21		- Machines automatiques de vente de boissons : -- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération

N° de position	Code du S.H.	
	8476.29	-- Autres - Autres machines :
	8476.81	-- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération
	8476.89	-- Autres
	8476.90	- Parties
84.77		Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.
	8477.10	- Machines à mouler par injection
	8477.20	- Extrudeuses
	8477.30	- Machines à mouler par soufflage
	8477.40	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer - Autres machines et appareils à mouler ou à former :
	8477.51	-- A mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air
	8477.59	-- Autres
	8477.80	- Autres machines et appareils
	8477.90	- Parties
84.78		Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.
	8478.10	- Machines et appareils
	8478.90	- Parties
84.79		Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.
	8479.10	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues
	8479.20	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales
	8479.30	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège
	8479.40	- Machines de corderie ou de câblerie
	8479.50	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
	8479.60	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air - Passerelles d'embarquement pour passagers :
	8479.71	-- Des types utilisés dans les aéroports
	8479.79	-- Autres - Autres machines et appareils :
	8479.81	-- Pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques

N° de position	Code du S.H.	
	8479.82	-- A mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser
	8479.83	-- Presses isostatiques à froid
	8479.89	-- Autres
	8479.90	- Parties
84.80		Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques.
	8480.10	- Châssis de fonderie
	8480.20	- Plaques de fond pour moules
	8480.30	- Modèles pour moules
		- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques :
	8480.41	-- Pour le moulage par injection ou par compression
	8480.49	-- Autres
	8480.50	- Moules pour le verre
	8480.60	- Moules pour les matières minérales
		- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques :
	8480.71	-- Pour le moulage par injection ou par compression
	8480.79	-- Autres
84.81		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques.
	8481.10	- Détendeurs
	8481.20	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
	8481.30	- Clapets et soupapes de retenue
	8481.40	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté
	8481.80	- Autres articles de robinetterie et organes similaires
	8481.90	- Parties
84.82		Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles.
	8482.10	- Roulements à billes
	8482.20	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques
	8482.30	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau
	8482.40	- Roulements à aiguilles, y compris les assemblages de cages et de rouleaux à aiguilles
	8482.50	- Roulements à rouleaux cylindriques, y compris les assemblages de cages et de rouleaux
	8482.80	- Autres, y compris les roulements combinés
		- Parties :
	8482.91	-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles
	8482.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
84.83		Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation.
	8483.10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles
	8483.20	- Paliers à roulements incorporés
	8483.30	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets
	8483.40	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple
	8483.50	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles
	8483.60	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation
	8483.90	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties
84.84		Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques.
	8484.10	- Joints métalloplastiques
	8484.20	- Joints d'étanchéité mécaniques
	8484.90	- Autres
84.85		Machines pour la fabrication additive.
	8485.10	- Par dépôt métallique
	8485.20	- Par dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc
	8485.30	- Par dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre
	8485.80	- Autres
	8485.90	- Parties
84.86		Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre; parties et accessoires.
	8486.10	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes
	8486.20	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques
	8486.30	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
	8486.40	- Machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre
	8486.90	- Parties et accessoires

N° de position	Code du S.H.	
84.87	8487.10	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques.
	8487.90	- Hélices pour bateaux et leurs pales - Autres
